



Conseil général de la Haute-Saône

17 DEC. 2014

**SIEVO DU VAL DE L'OGNON**
**3 Rue du Val de l'Ognon**  
**25170 COURCHAPON**
**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE**

Unité de gestion	0370	SIEVO DU VAL DE L'OGNON			
point surveillance	1333	HUGIER			
Commune prélèvement	HUGIER				
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE - SIEVO				
Préleveur	LDVH	Date Prél	08/12/2014	Heure Prél	10:40
Date début analyse	08/12/2014	Date Récept	08/12/2014	Heure Récep	14:00
<b>RAPPORT D'ESSAI</b>	<b>HY1450-3975</b>				
Analyse de	<b>Type D1</b>				

**Numéro d'échantillon: 6**
Lieu exact prélèvement M. FLORE Hervé - 2 bis rue de la Tour  
Eau TRAITEE
**MESURES IN SITU réalisées par le préleveur**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement ES	FD T 90-520	AL			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
Température		11,4	° C	/	25

**EXAMEN BACTERIOLOGIQUE**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	>300	/ml	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	>300	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

**EXAMEN CHIMIQUE D1**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références

Aspect	Qualitative	normal			
Odeur	Qualitative	nulle			
Couleur	Qualitative	aucune			
# pH	NF EN ISO 10523	7,5	pH		[6,5 ; 9]
T°C prise pH et conductivité		11,0	° C		
# Conductivite corrigée à 25 °C	NF EN 27888	416	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027	<0,50	NFU		2
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0,10

### CO-TRAITANCE LPMA D1/P1

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Fer total	NF EN ISO 17294-2	<20	µg/L		200

### CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME

Dossier validé le 16/12/2014

Imprimé le : 16/12/2014

Le Directeur du Laboratoire

P. LE HONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.  
 Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.